

Journée contre le spécisme: l'action «barquette» fait des vagues à Lausanne



Annoncée quelques jours avant par la presse gratuite romande, qui avait misé sur le scandale pour nous amener un public dense - du moins l'aurait-on cru -, l'action «barquette» organisée à Lausanne le 6 juin 2009 dans le cadre de la Journée contre le spécisme a fait parler d'elle!

Rappelons que cette forme d'action, qui consiste à renverser la logique dominante et à montrer un humain servi comme viande, vise à dénoncer le spécisme, c'est à dire la discrimination arbitraire basée sur l'appartenance à une espèce. Elle vise à questionner notre rapport aux animaux (Quel animal caressons-nous? Quel animal mettons-nous en barquette? Pourquoi cette différence de traitement? Ne sommes-nous pas nous-mêmes des animaux? etc.). Des actions similaires ont eu lieu en même temps dans de nombreuses villes d'Europe, provoquant partout le même intérêt public et médiatique.

A Lausanne, des groupes de badauds attendaient déjà sur la place lors de l'arrivée des barquettes. Malgré des fortes et soudaines averses durant la première partie de l'heure, une foule nombreuse s'est groupée autour de la mise en scène; des journalistes et des photographes professionnels s'étaient déplacés. Très vite, des «contre-manifestants» ont fait leur entrée en scènes, certains déguisés en bouchers de pacotille avec du faux sang sur leurs tabliers, d'autres voulant réellement faire un barbecue sur la place. Nous nous prenons à penser que cela ne fait que souligner le choc et l'émoi causé dans le public par notre proposition d'abolir le fait de tuer les animaux pour la viande, et nous nous félicitons d'avoir touché là où ça remue.

La performance, à laquelle participaient une quinzaine de militant-e-s, a permis de distribuer plus d'un millier de tracts sur la viande en moins d'une heure (tract disponible dans la rubrique «matériel militant» de Lausanimaliste.org). Elle a aussi permis de discuter, de débattre, de se passionner, ... et de recevoir de vives félicitations.

L'affaire rebondit

Vraisemblablement influencée par le *Matin Bleu* (!) la police de Lausanne a changé d'avis le jour précédant l'événement, nous interdisant d'utiliser du liquide rouge pour simuler le sang, par crainte de choquer le public. Ayant décidé de mener son action jusqu'au bout, **LausAnimaliste est désormais sous le coup d'un rapport de dénonciation**. Les activistes sont choqué-e-s de cette forme de pression et de répression, qui fait suite à d'autres tentatives de réduire la portée de ses manifestations.



Une lettre ouverte à la Police du commerce a été envoyée concernant ses relations avec LausAnimaliste (voir ci-dessous).

En outre, LausAnimaliste a lancé, en réaction, une **pétition demandant l'opacification des vitrines** de boucheries et autres magasins présentant des produits animaux (fourrures, par exemple) à Lausanne. (Voir document annexe).

Cette pétition répond, à l'instar de la lettre ouverte, à la nécessité de tenir compte des intérêts des citoyens sensibles au massacre des animaux, et non plus seulement des commerçants de fourrure (la police du commerce demandant systématiquement par courrier pour toute action ou stand animaliste de ne pas heurter la sensibilité des « groupes d'intérêts liés au commerce de fourrures »!).

La demande est basée sur l'argumentation suivante:

Considérant la décision de la police du commerce d'interdire à l'association LausAnimaliste de mettre du faux sang sur des corps humains à l'occasion de la manifestation contre le spécisme du 6 juin 2009,

que cette décision a été motivée par le fait que la représentation de la mort et du sang pouvaient heurter la sensibilité d'une minorité du public,

qu'à fortiori la vraie mort et le vrai sang en heurtent davantage encore,

qu'une minorité de personnes est effectivement choquée par la vue de sang, de morceaux de cadavres et autres produits issus du massacre des animaux, exposés en vitrines,

que ces vitrines donnant sur la voie publique et montrant explicitement la mort et le sang sont cependant autorisées,

que les autorités ont, de par leur décision, reconnu implicitement qu'une représentation de la mort et du sang pouvait choquer une minorité de personnes, et qu'elle devait dès lors être interdite,

que le fait de ne pas prohiber des pratiques choquant les personnes qui sont pour l'interdiction du meurtre des animaux, tout en bannissant celles qui heurtent la sensibilité des individus ayant un autre avis sur ce sujet, constitue clairement une discrimination inacceptable basée sur les opinions politiques des individus.

que cette situation est contraire à l'article 7 de la déclaration des droits humains qui stipule: «Tous sont égaux devant la loi et ont droit sans distinction à une protection égale devant la loi»,

nous demandons à la ville de Lausanne de soustraire immédiatement à la vue du public tous les articles de boucherie, fourrure, cuir et autre produit de l'exploitation animale.

MEDIATISATION Le quotidien *Le Matin* a publié un article concernant la plainte de la Police du commerce le jeudi 25 juin, faisant état de notre demande d'opacification :

<http://minilien.fr/a0jhn0>.

AGISSONS! A ce jour, la police accuse réception de la lettre ouverte et promet une réponse. L'amende, de 300 francs, a été reçue le mercredi 24 juin 2009, un recours a été déposé. La pétition est en cours de récolte de signatures.

Il est très important que nos sympathisant-e-s réagissent auprès de la police du commerce, afin d'exprimer leur désaccord avec cette politique de répression envers les personnes qui militent pour les droits des animaux. Ceci est nécessaire pour que la lutte pour plus de justice envers tous les êtres sensibles puisse continuer. Vous pouvez leur écrire à cette adresse:

Police du commerce
Rue du Port-Franc 18
Rez-de-chaussée
Case postale 5354
1002 Lausanne

ou leur téléphoner au 021 315 32 41.

Merci !



LA QUESTION DE FOND: LA VIANDE

Voici quelques sites internet permettant de revenir à la question centrale, la production de viande et de sous-produits animaux, et de traiter la question de son abolition:

- <http://abolir-la-viande.org/>
- <http://abolitionblog.blogspot.com/>
- <http://www.nomoremeat.org/>
- <http://www.l214.com/>

SORTIR DE CE SYSTEME, C'EST POSSIBLE

- <http://cuisinez-vegetalien.net/>
- <http://antispeciste.org/>
- militez! <http://www.lausanimaliste.org/>

Pièce jointe

LETTRE OUVERTE A LA POLICE DU COMMERCE

Madame,

Cette lettre a pour but de faire un constat sur les relations qu'entretient la police du commerce avec le collectif LausAnimaliste dont je suis membre, et de demander que celui-ci soit traité équitablement.

De plus en plus d'études scientifiques montrent que, comme les humains, les autres animaux ressentent des émotions, des désirs, ont des préférences, des intérêts et font une expérience subjective de leur vie.

Récemment des éthologues ont même découvert que la conscience de soi, ayant été considérée longtemps comme le propre des humains, n'est pas seulement présente chez les grands singes, les dauphins et les éléphants mais qu'elle se retrouve également chez certains oiseaux comme les pies qui peuvent aussi se reconnaître dans le miroir. Il est donc plus que légitime que notre relation aux autres animaux puisse faire l'objet d'un débat politique et pour cela il est important que les collectifs pour les droits des animaux puissent avoir divers moyens de s'exprimer.

Actuellement, une accumulation de plusieurs choses font que notre rapport à la police du commerce se détériore peu à peu, je vais donc en faire la liste non exhaustive afin que cette situation change.



Premièrement, ne penserait-on pas qu'il est absolument scandaleux qu'un collectif féministe reçoive, avant de faire un stand d'information contre le viol, une lettre dans laquelle il est écrit en gras qu'il ne doit pas heurter la sensibilité des violeurs? Il me semble clair qu'on le penserait. Pourtant, sachant le fait que nous considérons le meurtre et l'exploitation des animaux pour leur fourrure comme des actes odieux devant être abolis, la police du commerce nous envoie, avant chaque stand d'information, une lettre disant que nous ne devons pas heurter la sensibilité des « groupes d'intérêts liés au commerce de fourrures »! Ne peut-on pas imaginer la colère que nous ressentons en lisant cela à chaque fois ?

Est-il nécessaire de refaire un cours d'histoire pour réaliser que le fait qu'une pratique soit légale ne signifie pas forcément qu'elle soit juste? Il suffit de se rappeler qu'il y a seulement deux siècles l'esclavage humain était légal et considéré comme la norme dans presque tous les pays.

Il est à signaler que ce paragraphe en gras mentionnant la sensibilité des fourreurs, se retrouve sur toutes les autorisations que nous recevons, y compris lorsque le stand d'information ne concerne pas la fourrure mais l'arrêt des expériences sur les animaux pour la production de cigarettes ou le gavage des oies et canards pour l'obtention de foie gras.

Beaucoup de gens étant un minimum critiques par rapport à la loi du plus fort et notre passé préhistorique, sont choqués de voir que des peaux d'animaux dépecés soient exposées derrière des vitrines. Est-ce que la police du commerce a au moins une seule fois envoyé une lettre aux fourreurs disant qu'ils ne devraient pas choquer les gens en exposant trop de fourrure? Si tel n'est pas le cas nous demandons qu'elle le fasse et qu'elle nous envoie une copie, afin que nous puissions être sûrs que nous sommes traités de manière égale.

Nous soupçonnons la police du commerce d'être fortement influencée par le lobby des fourreurs. Ceci expliquerait non seulement la phrase figurant sur toutes les autorisations, mais aussi toutes les intimidations que nous avons subies pour arrêter l'action légale de «fléchage», qui consiste à suivre silencieusement et pacifiquement, pendant environ 2 minutes, une personne portant un col ou un manteau en fourrure animale, avec un panneau doté d'une flèche et mentionnant « peaux d'animaux torturés ».

Les tentatives de supprimer certaines actions originales, de les saboter ou de réduire leur portée deviennent de plus en plus nombreuses.

A croire que notre éventail d'actions devrait se limiter aux distributions de tracts et aux stands d'informations, alors que ceux-ci n'intéressent malheureusement pas les journalistes et que le nombre des animaux exploités ne cesse d'augmenter.

La dernière tentative de sabotage concerne l'action « barquette de viande » que nous avons réalisée à la Place de la Palud dans le cadre de la journée contre le spécisme. Cette même action a été faite dans plusieurs villes du monde, et notamment dans une quinzaine de villes françaises.

Comment expliquer qu'on ne veuille pas nous donner d'autorisation pour une action en prétextant qu'il n'y a plus de place disponible, alors qu'on découvre au jour voulu que la place est totalement vide!? Comment comprendre que l'on ne nous envoie l'autorisation seulement deux jours avant la date prévue alors qu'on a fait la demande depuis un mois?

Suite à un article paru dans un gratuit, qui laisse penser que les enfants sont des abrutis sans cerveau auxquels les parents et les activistes ne peuvent pas expliquer que l'on fait semblant, on nous a même appelé un jour avant l'action pour nous dire que nous ne devrions pas utiliser de faux sang, autrement dit qu'il ne faudrait pas que cela ressemble à une vraie barquette de viande...

Certaines personnes pensent que le but réel de la police du commerce est de démotiver les individus des actions légales. Vouloir les dégoûter de toutes les contraintes imposées pour qu'ils se tournent vers les activités illégales bien plus faciles, afin de permettre aux exploiters d'animaux de discréditer tout le mouvement de libération animale.

Il est facile de comprendre que faire passer des groupes d'intérêts économiques avant les droits fondamentaux des citoyens est clairement intolérable dans une démocratie.

En espérant sincèrement que nos relations vont s'améliorer et qu'un traitement égal sera réservé à tous les citoyens, qu'ils soient fourreurs ou personnes défendant les droits des animaux, je vous prie d'agrèer, Madame, mes salutations distinguées.

[Un membre de LausAnimaliste]

[Visionnez la vidéo de l'événement sur notre site!](#)

Supplément du 27 juin 2009 à la newsletter, rédigé par LausAnimaliste ATRA à l'occasion des événements qui ont suivi la Journée contre le spécisme du 6 juin 2009 à Lausanne.